



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 13 mars 2026

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Dans le cadre de la réponse apportée par Monsieur le ministre à ma question parlementaire N°3553, il a été précisé que l'Office national de l'enfance (ONE) est l'organe compétent pour assurer le suivi et le contrôle des mineurs placés judiciairement dans des établissements à l'étranger. Il a notamment été indiqué que l'ONE dispose de la possibilité d'effectuer des visites sur place afin de contrôler la qualité des interventions, et que des entretiens sont organisés tous les six mois pour évaluer l'évolution de la situation de chaque mineur.

Si ce cadre de suivi apparaît structuré sur le plan formel, il importe néanmoins de s'interroger sur la mise en œuvre concrète de ces mécanismes de contrôle. En particulier, la question de l'équilibre entre les visites physiques sur site et les entretiens par visioconférence mérite d'être approfondie, dans la mesure où une présence in loco offre des conditions d'évaluation complémentaires et distinctes de celles permises par les outils à distance.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le ministre:

- Combien de visites de contrôle sur place — à l'exclusion des éventuelles visites d'admission initiale — les agents de l'ONE ont-ils effectuées dans des établissements étrangers accueillant des mineurs placés judiciairement, et ce pour chacune des années 2023, 2024, et 2025 ?
- En moyenne, combien de visites sur place — hors éventuelle visite d'admission — l'ONE effectue-t-il par enfant et par année de placement ?
- Dans quels pays ces visites sur place ont-elles été effectuées ?

- Combien d'entretiens de suivi ont été conduits, au cours de ces mêmes années, respectivement dans les locaux de l'ONE, sur les lieux de prise en charge à l'étranger, et par visioconférence, et quelle est la proportion de chacune de ces modalités par rapport au total des entretiens de suivi organisés ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Dan Biancalana  
Député



Francine Closener  
Deputée